

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_27

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juin, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/05/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

MMes, BLANC Christine, GLAZKOFF, RACHON, RIVATON, ORAND, LAURENCO

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BLANC Françoise (Pouvoir à Mme BLANC Christine), TANIOS (Pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (Pouvoir à Mme ORAND)

Excusés : M. BOINOT, Mmes PERROT, MAIRE, NAZZI, COUTURIER

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

**Objet : Modification du tableau des effectifs permanents**

*Domaine d'intervention : 4.1- Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT*

**Considérant** les besoins dans les services de l'Administration générale, et la procédure d'avancement de grade pour l'année 2023,

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants et la modification du tableau des effectifs permanents qui en découle :

SERVICE	POSTE	GRADE	ETP	HEURES	NOMBRE
Administration générale	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe, Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35	3
Administration générale	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1	35	1
Administration générale	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35	1
Ludothèque/ Serv. Périscolaires	Agent d'accueil ludothèque et services périscolaires	Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	0.801	28.06	1

Serv. Scolaires /périscolaires	ATSEM	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	0.86	30.12	1
Serv. Scolaires /Périscolaires	Agent de service et animateur	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	0.83	29.07	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de création de postes ci-dessus et la modification du tableau des effectifs permanents qui en découle,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.



Vote pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 06/06/2023

Le Maire,

Bernard VALLEON